



L'épidémie de Covid-19 en France et en Belgique

Mesures en vigueur au 03 janvier 2022

Entrée et sortie du territoire (à la frontière franco-belge)

Port du
masque

Isolement

Tests

Hôpitaux

Courses et
Horeca

Mesures en Belgique

Les voyages non-essentiels sont déconseillés.

Pour tout voyage de plus de 48h, remplir le [Passenger Location Form](#). Présenter aussi un résultat de test PCR négatif de moins de 48h OU disposer du [Certificat Covid numérique de l'UE](#). Pour les personnes résidant en Belgique, revenant de France et ne disposant pas du certificat Covid, test obligatoire au 1^{er} jour du retour et isolement dans l'attente du résultat. (Ne s'applique pas aux déplacements frontaliers).

Obligatoire à partir de 6 ans dans les transports en commun et lieux publics. Peut uniquement être retiré pour boire/manger et en cas d'activité sportive.

Vacciné : **quarantaine jusqu'au résultat test J3 à J6**. A partir J4 levée quarantaine si auto-test négatif.

Non-vacciné : **quarantaine jusqu'au résultat du 2^{ème} test**. Si positif, **isolement de 10 jours (min.)**

Après contact à haut risque : vacciné test 72h à 144h avec quarantaine jusqu'au résultat, non vacciné test J1 et J7. **Premier jour d'un retour de l'étranger** avec un second test à J7 de la quarantaine.

Visites réglementées dans la plupart des établissements de soins.

Commerces ouverts ; jauge de deux personnes par famille (hors enfants). **Bars et restaurants accessibles** sur présentation du Covid Safe Ticket, jusqu'à 23h.

Mesures en France

Entrée libre depuis la Belgique sur la **présentation d'un schéma vaccinal complet OU d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h avant le départ** Possibilité de présenter le [Certificat Covid numérique de l'UE](#).

(Ne s'applique pas aux transporteurs routiers ni aux habitants non vaccinés des zones frontalières pour des déplacements en France de moins de 24h et dans la limite d'un rayon de 30 km autour de leur lieu de résidence).

Obligatoire à partir de 6 ans dans les transports en commun et lieux publics clos, et dans certains lieux extérieurs (selon réglementation locale).

Vacciné ou enfant de moins de 12 ans : si testé positif, **isolement de 7 jours avec test à J5**. Levée de l'isolement à J5 si test négatif.

Non-vacciné : si testé positif, **isolement de 10 jours avec test à J7**. Levée de l'isolement à J7 si test négatif. Si cas-contact, **isolement de 7 jours** avec test à J7.

Si cas-contact : vacciné test PCR ou antigénique immédiat et autotest à J2 et J4 ; non vacciné test à J7 après isolement.

Passé sanitaire obligatoire pour les patients, accompagnants, visiteurs (sauf urgences et circonstances exceptionnelles) **et employés.**

Commerces ouverts sans jauge. **Bars et restaurants accessibles** sur présentation du passe sanitaire.

Plus d'infos sur : <https://www.info-coronavirus.be/fr/> et <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/>

ofbs-secretariat@ars.sante.fr | (0033).3.24.59.72.22